

La protection de la ressource en eau

- Le **Schéma de Ressource en Eau** permet à chaque habitant du Pas-de-Calais de disposer d'une ressource en eau de qualité répondant à ses besoins

- Participation au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et aux Schémas de Gestion et d'Aménagement des Eaux (SAGE) : ces documents **garantissent aux habitants du Pas-de-Calais la qualité et la quantité de la ressource en eau.**

- Protection des captages en cours d'achèvement sur le département (protection rapprochée des captages d'eau potable)

- Recherche du bon état écologique et hydraulique des cours d'eaux (restauration des berges, revégétalisation, entretien écologique...)

- Assainissement non collectif



Les Espaces Naturels Sensibles

- Politique d'acquisition de plus de 1500 ha
- **EDEN62** : gère plus de 4 000 hectares d'espaces naturels mis à sa disposition par le Conservatoire du Littoral, les Communes et le Département et sensibilise collégiens et citoyens à leur richesse écologique

- **Trame verte et bleue** : chantier régional dans lequel le département s'inscrit par ses interventions liées aux espaces naturels et à l'eau

La préservation des paysages

- Réglementation boisement pour limiter le mitage dans le tissu agricole (zone non cultivable située au sein des terres agricoles)
- Travaux connexes à l'aménagement foncier (objectif de reconstitution du maillage de boisement et de protection autour des villages)

- **Amélioration du cadre de vie des habitants avec le CAUE** (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement), organisme associé du CG.



Ruralité et Aménagement du Territoire

La préservation des espaces : lutte contre l'étalement urbain

- Droit de préemption agricole péri urbain (préserve les espaces agricoles : la pression de l'habitat et du développement peuvent en effet réduire l'impact économique et paysager de l'agriculture)

La préservation de l'activité en milieu rural

- **Soutien à l'artisanat** avec le partenariat avec la Chambre de Métiers et la politique des prêts d'honneur aux jeunes ruraux (40 prêts accordés par an, en moyenne)

- Favoriser le tourisme en milieu rural avec :

✓ Les aides à la création de structures d'hébergement

✓ Le Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (près de 2 500 kms d'itinéraires pédestres et équestres permettent aux randonneurs de découvrir le Pas-de-Calais)



Le maintien des équipements en milieu rural

Favoriser la présence sur le territoire d'équipements publics de qualité grâce au :



- **Programme d'Équipement Rural (P.E.R)** : aides apportées aux communes rurales pour leurs équipements selon les nouvelles règles de l'Agenda 21 (favoriser les éco matériaux, les bâtiments économes en énergie...)

- Logement et habitat en milieu rural avec le Plan Départemental à l'Habitat (PDH)

- La voirie et la mobilité en milieu rural

L'introduction des produits locaux dans les services de restauration des collèges

- Maîtrise de l'hygiène concernant plus de 5 millions de repas par an (près de 600 visites en cuisines, près de 5000 analyses, conseils et audits par le biais du Laboratoire Départemental d'Analyse)



La ruralité, un enjeu de développement pour le Pas-de-Calais



Département du Pas-de-Calais/Communication@Sjarry/Conseil général

pasdecalais.fr

 **Pas-de-Calais**
Le Département

le relief de nos talents



La ruralité, un enjeu de développement pour le Pas-de-Calais



Département multiforme et varié, le Pas-de-Calais allie sur son territoire un littoral dynamique, un réseau de villes moyennes, ainsi que des bourgs centres attractifs dans des zones rurales voire quasi périurbaines.

L'agriculture occupe une grande place dans notre département, accompagnée d'un artisanat dynamique.

Il compte près de 486 000 hectares de Surface Agricole

Utile, représentant 72% du territoire départemental, alors qu'au niveau national, la SAU représente 54% du territoire.

Fort de cette richesse, le Conseil général du Pas-de-Calais développe ses actions en matière de ruralité, à la fois dans le secteur de l'agriculture, de l'environnement et de l'aménagement foncier.

Il reste à vos côtés dans vos démarches, au quotidien.

Dominique DUPILET, Président du Département

Infos pratiques

Conseil général du Pas-de-Calais
Hôtel du département
Rue Ferdinand Buisson – 62018 ARRAS Cedex 09
03.21.21.62.62

Près de chez vous....
Les Maisons du Développement Local de votre territoire

Retrouvez les adresses et les contacts téléphonique sur notre site : pasdecalais.fr

Chambre d'agriculture :
56 avenue Roger Salengro – BP 80039
62051 St Laurent Blangy
Tel : 03.21.60.57.82
Email : contact@pdc.chambragri.fr

Ruralité et Agriculture

Les partenariats agricoles

● La Chambre d'Agriculture :

- Elle dessine les orientations stratégiques de l'agriculture départementale en concertation avec les organismes agricoles locaux et les pouvoirs publics.

- Elle travaille en partenariat étroit avec le Conseil général sur les axes de **lutte contre le ruissellement des eaux, l'appui aux projets locaux, le développement du pôle légumier et le développement de la filière d'agriculture biologique** (Il s'agit notamment de tenir compte des démarches du « Grenelle de l'environnement »)

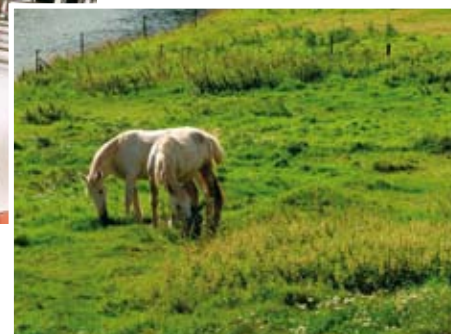


Le soutien à l'élevage

● La prévention sanitaire via le Laboratoire Départemental d'Analyse (LDA) :

- ✓ Veille sanitaire
- ✓ Intervention lors de crise (peste porcine, salmonellose en élevage avicole...)
- ✓ Surveillance de l'environnement (analyses d'eaux...)
- ✓ Prévention des maladies animales transmises à l'homme (diagnostic de la tuberculose, vérification de la vaccination antirabique...)

● L'attribution de primes aux éleveurs de chevaux boulonnais



Le CG a signé une **convention** avec le Groupement de Défense Sanitaire du Bétail (GDS) et le Groupement Technique Vétérinaire (GTV).

Cette convention permet de mettre en place les actions suivantes :

- La maîtrise sanitaire en élevage notamment contre les maladies animales
- Le maintien d'une présence équilibrée des vétérinaires sur l'ensemble du territoire

Le développement agricole

- Maintien du tissu agricole et des produits de qualité (filières spécifiques : pôle légumier, agriculture biologique...)
- Soutien aux agriculteurs en difficultés sociales ou de santé (Le CG accompagne le financement du **fonds de solidarité maladie accident**).



L'aménagement foncier, agricole et forestier : un outil économique en faveur de l'activité agricole et de l'environnement

- Favorise des conditions d'exploitation modernes (création de blocs d'exploitation agrandis et mieux desservis par la voirie)

Ruralité et Environnement



La lutte contre les inondations

- **Eviter le ruissellement** par des aménagements de haies, de bandes enherbées, des re créations de talus ...
- **Eviter les inondations** par des bassins de rétentions, des zones d'expansion de crues...
- Installations d'évacuation des crues à la mer appelées **les Wateringues** pour sécuriser un territoire de plus de 450 000 habitants.
- Drainage agricole (outil indispensable à l'évacuation des eaux excédentaires des plaines agricoles de la Lys et de l'Aa essentiellement)